

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'engagements »,

les mots :

« des engagements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.